

HORAIRES et ORGANISATION des REPAS

Petits déjeuners : A partir de 7h (cyclos) et à partir de 7h45 (randonnées pédestres).

Déjeuners : A partir de 12H. Tables à compléter en fonction des arrivées, sans notion de clubs (sauf lundi à 12h15, en tables de clubs). Le dimanche midi : les randonneurs pédestres pique-niqueront à Quiberon. Le repas sera livré sur place.

Repas du soir : A 19h30, par tables de clubs.

ORGANISATION, REGLEMENT et HORAIRES du « TOUR DE BRETAGNE » et des « RANDONNEES PEDESTRES ».

VOIR LES FICHES SPECIFIQUES EN PIECES JOINTES Le « Règlement sportif du Tour de Bretagne » est à diffuser et à nous retourner signé du responsable du club. Ce règlement sera à signer par tous les participants lors de leur passage à l'Accueil,

PROGRAMME D'INFOS et D'ANIMATIONS

Réunion d'information pour tous. Jeudi 10 Mai, à 21h00 salle de spectacle :

Ouverture du Bar : Fin de matinée et d'après midi, au retour des sorties vélo et marche et en soirées

Animations soirées (en salle) : Vendredi soir, spectacle Cabaret.
Samedi soir, soirée conviviale.

Piscines : Deux piscines couvertes et chauffées à disposition pour se relaxer après l'effort.

TARIFS DEFINITIFS

Le tarif définitif est maintenu à **220€** (formule hébergement et restauration).

Pour les participants en autonomie d'hébergement et de restauration le tarif est de 55€ (frais d'organisation et ravitaillements.)

La Licence FSGT 2018 est obligatoire pour tous les Cyclos. Elle sera à présenter lors de la permanence d'accueil.

Chaque club doit s'assurer que tous ses participants Cyclos sont bien à jour.

Un supplément de 5€ est à ajouter pour les non-licenciés, randonneurs pédestres.

Une carte/assurance « Carte Initiative Populaire », d'une validité de 3 jours, leur sera établie par l'organisation.

La fiche « Règlement Financier », en pièce jointe, est à diffuser et à nous retourner signée du responsable du club. Ce règlement sera à signer par tous les participants lors de leur passage à l'accueil, lors de l'arrivée.